

Cours de formation au PCT pour la région Asie-Pacifique

Nombre de pays de la région Asie-Pacifique renouvellent leurs efforts pour ce qui est de la coopération régionale et internationale dans les domaines économique et technique. L'utilisation efficace du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) joue un rôle de plus en plus important dans la promotion de ce développement. Déjà, sur les 1 745 demandes déposées selon le PCT en 1999 par des déposants appartenant à des pays en développement, quelque 71% l'ont été par des citoyens et ressortissants de pays en développement de la région Asie-Pacifique. Pour mettre à profit ces tendances, l'OMPI a organisé un cours de formation régionale du PCT à l'intention des États contractants en développement du 20 au 23 juin à Beijing, Chine, en coopération avec l'Office national de propriété intellectuelle.

Dans ses observations liminaires, Mme Jiang Ying, commissaire de l'Office national de propriété intellectuelle, a déclaré que le cours était un moyen efficace de promouvoir la connaissance et l'utilisation du système du PCT dans la région. Elle a fait remarquer que la Chine est sur le point de devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce et que le système international du PCT, utilisé déjà depuis plus de 20 ans, est un excellent outil pour permettre à l'industrie chinoise de devenir l'un des grands acteurs du marché mondial.

Questions et difficultés

La plupart des questions soulevées pendant le cours ont eu trait aux procédures et aux exigences du PCT. Les explications fournies par les orateurs provenant de différents



Participants au cours régionale de formation sur le PCT pour la région Asie-Pacifique.

Photo : Office national de la propriété intellectuelle, Chine

offices des brevets ont aidé les participants à acquérir une meilleure compréhension de ces questions. Les orateurs provenant de l'Office européen des brevets et de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement ont expliqué comment leurs offices respectifs établissent les rapports de recherche internationale et d'examen préliminaire international selon le PCT.

Dans leurs exposés, les orateurs de la Chine et de la République de Corée ont souligné les avantages du PCT pour le développement économique et industriel national. Plusieurs conseils en brevets et agents ont indiqué que l'adhésion de la Chine au PCT leur avait apporté un surcroît d'affaires considérable. Ils ont dit que le recours au PCT présente divers avantages, bien qu'ils aient noté que l'utilisation de ce système nécessite davantage de préparation pour se familiariser avec les procédures de dépôt relativement compliquées.

Nombre de participants au cours ont dit que le manque de responsables et d'agents de brevets qualifiés pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes selon le PCT était un problème immédiat. Ils ont

également relevé le fait qu'il n'est pas toujours facile de traiter avec des agents de brevets des pays en développement qui ne sont pas familiarisés avec les procédures du PCT.

Conclusions

Les exposés et les échanges de données d'expérience ont aidé les participants étrangers et locaux à se familiariser avec les procédures du PCT afin de pouvoir traiter les demandes PCT plus efficacement et avec plus de compétence. Les participants ont noté que les pays en développement dont l'économie se développe rapidement pouvaient profiter de l'expérience de la Chine et de la République de Corée. Ils ont souligné la nécessité d'accroître la pertinence du système du PCT pour les autres pays en développement, en particulier, en ce qui concerne les pays les moins avancés.